

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 13

Date de convocation : 17/01/2023

Date publication : 30/01/2023

Secrétaire de séance : CAMELOT Claire-Hélène

Séance du 25 janvier 2023

Sous la présidence de M. Vincent NOE

**Etaient présents les conseillers :**

Mmes et MM. ALBRECHT Alain, DOLLINGER Claude, GILGER Rebecca, NOACCO Damien,  
CAMELOT Claire-Hélène, CROLET Céline, ESCHBACH Patrick, FAHRNER Stéphane  
HUBER Myriam, JACINTE Matthieu, RIHN Matthieu, WEYHAUPT Loïc

**Absents excusés :** STOLL Michel

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 07/12/2022.

M. le Maire souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour.

4-1) DETR – projet mobilier urbain et ossuaire

4-2) Projet aire de jeux

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ajout de ces 2 points.

**1) Renouvellement bail « O fleurs d'Angélique » - 26 route des Romains :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme SCHRAMM Angélique, gérante de la société « O fleurs d'Angélique » loue le local communal, situé 26 route des Romains depuis le 01/08/2014 pour un montant de 321,36 €. Le bail arrive à échéance le 30/07/2023.

Il propose de le renouveler pour un montant de 380,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler le bail pour la location du bâtiment communal sis 26 route des Romains à KUTTOLSHEIM (67520) au prix mensuel de 380,00 € (trois cent quatre-vingt Euros)

**AUTORISE** le Maire à passer et signer un bail commercial avec Mme SCHRAMM Angélique, gérante de la société « O fleurs d'Angélique » et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**2) Reste à réaliser :**

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue est obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondant :

- en dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recette d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2022 intervenant le 31 décembre 2022, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023 lors du vote du budget.

#### ÉTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - NON MANDATÉES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
21	2188	13	SONO ET MATERIEL VIDEOPROJECTION SALLE LA SOURCE	41 681,23 €
21	2183	47	EQUIPEMENT AUDIO ECOLE MATERNELLE	546,40 €
<b>TOTAL</b>				<b>42 227,63 €</b>

#### ÉTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - NON MANDATÉES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
13	13	1323	Subvention Salle - CEA	19 859,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>19 859,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les états des restes à réaliser suivants :  
Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **42 227,63 €**  
Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **19 859,00 €**
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2023.

### 3) Acceptation chèque :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter :

- ✓ Le chèque n°0290972 d'un montant de 1 300,66 €, émis par GROUPAMA, correspondant à un choc de véhicule sur candélabre du 21/01/2022

4) Divers :4-1) DETR – projet mobilier urbain :

M. le Maire propose d'acquérir du mobilier urbain, notamment des bancs et des poubelles à installer dans le village, pour un montant de 10 335 € TTC et l'installation d'un ossuaire dans le cimetière pour un montant de 3 850 € TTC

Et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Acquisition de mobilier urbain et installation d'un ossuaire dans le cimetière					
DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
TRAVAUX (détailler les différents postes)			<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
ossuaire	3 209,00 €		Union Européenne		
mobilier urbain	8 780,00 €		<b>Conseil départemental</b>		
			Fonds de solidarité communal CEA Plan Marshall		
			<b>AUTRES</b>		
			ETAT DETR	5995	
			Région		
			Groupement de communes		
			Commune		
			Etablissements publics		
			Aides publiques indirectes		
			<b>SOUS TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>	5 995 €	50%
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			Fonds propres	5994	
			Emprunts		
			Crédit-bail		
			Autres		
			<b>SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	5 994 €	50%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 989,00 €</b>		<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>11 989 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Autorise le Maire, à demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet
- ✓ Autorise le Maire, à signer tous les documents afférents au projet
- ✓ Approuve le plan de financement

**4-2) Projet aire de jeux :**

Suite à l'obtention de la subvention du FEADER, M. le Maire présente le devis de la société EPSL pour la création d'une aire de jeux à côté de la salle « La Source ». Le devis s'élève à 29 479,10 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer le devis.

- **Courrier de la batterie fanfare de Kuttolsheim** : M. le Maire donne lecture du courrier de la batterie fanfare de Kuttolsheim qui demande la possibilité de nommer l'espace dédié aux associations dans la salle « La Source », « Espace Gilbert GILLIG » suite au décès de ce dernier le 09/10/2021, ancien musicien, compositeur et tambour major, de la batterie fanfare de Kuttolsheim. Après discussion le conseil municipal ne souhaite pas donner de nom à cette espace.
- **Bilan commission travaux** : Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire informe les conseillers des sujets abordés lors de la commission des travaux
- **Ecole nouvelle et projet de périscolaire**
- **Projet atelier décoration de Printemps** – réunion du 31/01/2023

**Le Maire,  
Vincent NOE**

**La secrétaire,  
Claire-Hélène CAMELOT**

**ORDRE DU JOUR  
MERCREDI 25 JANVIER 2023**

- 1) Renouvellement bail « O fleurs d'Angélique » - 26 route des Romains**
- 2) Reste à réaliser**
- 3) Acceptation chèque**
- 4) Divers**
  - 4-3) DETR – projet mobilier urbain**
  - 4-4) Projet aire de jeux**